



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 18 novembre 2019  
Présidence: M. Lionel Gfeller  
Objet : PRÉAVIS 12/2019 - RÉALISATION DU PPA CULLY-GARE - BÂTIMENT ET  
PARKING SOUTERRAIN

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N° 12 /2019 de la Municipalité du 7 octobre 2019;  
Oui les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son  
étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

par 48 voix pour et 2 abstentions



- 1a d'octroyer un crédit de CHF 700'000.- TTC afin de verser conformément aux convention et promesse la soulte due aux CFF pour la constitution de la parcelle « P » (achat de biens-fonds aux CFF) ;
- 1b. d'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans au maximum, à raison de CHF 23'500.- par année, chapitre 310, la première fois au budget 2020 ;
2. d'octroyer un droit distinct et permanent (DDP) d'une durée de 90 ans, avec une rente annuelle minimale de CHF 162'000.- et dynamique, grevant la parcelle 10131 à Equitim Fondation de placement, pour la construction et l'exploitation d'un bâtiment conformément au permis de construire en vigueur ;
- 3a. d'octroyer un crédit global de CHF 3'995'000.- soit CHF 3'705'000.- TTC pour l'achat du parking souterrain à Equitim, CHF 150'000.- pour les imprévus et CHF 140'000.- de mobilier pour l'aménagement du parking, et d'autoriser la Municipalité à signer l'acte authentique y relatif ;
- 3b. d'amortir l'investissement relatif au parking, soit CHF 3'855'000.- par le biais de la participation de CFF Infrastructure estimée à CHF 210'000.- et du rachat de places de parc par CFF Immobilier pour un montant d'environ CHF 550'000.-, et le solde de CHF 3'095'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 103'200.- par année, chapitre 35112 (nouveau), la première fois au budget 2022 ;
- 3c. d'amortir l'investissement en mobilier sur une durée de 10 ans à raison de CHF 14'000.- par année, chapitre 35112, la première fois au budget 2022 ;

- 4a. d'octroyer un crédit de CHF 770'000.- TTC pour réaliser l'échange prévu entre la Commune et Monsieur C. Cuénoud, soit acheter le local « Tout pour la vigne » à Equitim et procéder à l'échange avec Monsieur C. Cuénoud ;
- 4b. d'amortir l'investissement par le biais de la soulte de CHF 14'000.- et de la participation aux frais d'environ CHF 49'000.-, et le solde de CHF 707'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 23'600.- par année, chapitre 310, la première fois au budget 2022 ;
- 5a. d'octroyer un crédit de CHF 425'000.- TTC pour assurer la fonction d'expertise et traiter les matériaux excavés dans le cadre de la construction du bâtiment « C » et du parking souterrain ;
- 5b. d'amortir l'investissement par le biais de la participation financière estimée à CHF 14'700.- de Monsieur C. Cuénoud et le solde de CHF 410'300.- sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 41'100.- par année, chapitre 310, la première fois au budget 2022 ;
6. d'affecter les montants de CHF 649'275.- TTC et CHF 146'000.- TTC versés par Equitim Fondation de placement à l'amortissement des investissements concernés;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes permettant la réalisation du PPA Cully-Gare ;
8. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix des moments, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les Communes (LC).

Ainsi délibéré en séance du 18 novembre 2019.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz